INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE
LE MARDI 5 MARS 2019

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le cinquième jour du mois de mars 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Madame France Desroches, messieurs Pierre Bisaillon, Marc Chalifoux, Léo Quenneville et Denis Thomas.

Absence motivée : Madame Carol Rivard, conseillère.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

Résolution # 2019-03-40
OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 5 mars 2019 à 19 h 30.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Résolution # 2019-03-41
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2019-03-42
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisaillon, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 soit adopté étant en tout point jugé conforme.

Résolution # 2019-03-43
COMPTES À ACQUITTER

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Léo Quenneville;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 6 février 2019 au 5 mars 2019 dont le montant est de 131 040,38 $ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 229 207,30 $ selon la liste des comptes et factures.

Résolution # 2019-03-44
PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2019

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a présenté en 2018 une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix désire toujours participer au Programme;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

Formules Municipales No 4616-A-...

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, à signer au nom de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, la convention d'aide financière 2018-2019 dans le cadre du Programme.

QUE le conseil municipal désigne madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, pour représenter la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans le cadre de la convention d'aide financière 2018-2019.

Résolution # 2019-03-45
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 1, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ont pris connaissance dudit rapport;

Proposée par le conseiller monsieur Marc Chalifoux, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adopte le rapport annuel d'activités de l'An 1, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Résolution # 2019-03-46
FONDS RÉSERVÉ DES ACTIVITÉS « SHAKE RATTLE & ROLL »

CONSIDÉRANT la résolution 2014-07-176 relative à la création d'un fonds réservé pour l'activité « Shake Rattle & Roll »;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les fonds réservés des années antérieures totalisant 2 586,15 $ soient versés à la Fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Résolution # 2019-03-47
ASSISTANCE TECHNIQUE DE WSP – PROJET DE REHAUSSEMENT DE LA 67E AVENUE

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme WSP Canada Inc., selon les termes de la proposition 181-10353-00-300, datée du 26 février 2019, relativement à la demande d'assistance technique pour réponses aux questions du MELCC – Projet de rehaussement de la 67e Avenue pour un coût estimé à 1 000 $ (taxes en sus).

Résolution # 2019-03-48
SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres dont, prioritairement, les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec de 10 000 $ dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000 $, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 $.

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu (numéro 56065) pour le **Volet 2** et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 $ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, à signer pour et en son nom, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Formules Municipales No 4616-A-...

Résolution # 2019-03-49
MANDAT À L'AVOCAT POUR DÉPOSER UNE REQUÊTE EN VERTU DE L'ARTICLE 227 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME (LAU)

CONSIDÉRANT la résolution 2019-01-19 autorisant l'avocat à transmettre une mise en demeure dans le dossier du matricule numéro 2198-91-6854;

CONSIDÉRANT QUE ladite mise en demeure est restée sans réponse;

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'avocat à déposer une requête en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) afin de procéder au nettoyage du terrain, et ce, avec condamnation aux frais d'avocats.

Résolution # 2019-03-50
HOMMAGE ET CONDOLÉANCES

CONSIDÉRANT le décès de Monsieur Germain Gamache, membre de la brigade des pompiers de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix depuis 1956;

CONSIDÉRANT QU'en reconnaissance du dévouement exemplaire de ce pompier, le drapeau de la municipalité a été mis en berne le jour des funérailles;

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisaillon, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal rende un dernier hommage à cet homme d'exception qui pendant plus de 63 ans a servi notre municipalité et contribué à son développement.

Résolution # 2019-03-51
CONSENTEMENT – TRAVAUX DE BELL CANADA – 67E AVENUE

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés par Bell Canada pour les travaux décrits portant les numéros D 34013 CM 01 et CM 02, sur la 67e Avenue.

Résolution # 2019-03-52
CONSENTEMENT – TRAVAUX DE BELL CANADA –73E AVENUE

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés par Bell Canada pour les travaux décrits portant les numéros D 34013 CM 03 et CM 04, sur la 73e Avenue.

Résolution # 2019-03-53
NOUVEAUX PANNEAUX DE SIGNALISATION

Proposée par le conseiller monsieur Pierre Bisaillon, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mandate la firme Martech Inc. pour la fabrication de nouveaux panneaux de signalisation (nom de rues) au coût de 10 255,77 $ taxes incluses.

Résolution # 2019-03-54
COLLOQUE LOISIR RURAL

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la coordonnatrice au service des loisirs et événements, madame Julie Brosseau, à participer au colloque du loisir rural à Chandler du 7 au 9 mai 2019 avec frais de dépenses selon le per diem.

Résolution # 2019-03-55
MANDAT ÉTUDE AVANT-PROJET (PRIMEAU)

CONSIDÉRANT QUE le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), volet 1.1, rend admissibles les études préliminaires et les plans et devis;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité de réaliser des travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire Phase 2 :

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme WSP Canada Inc. pour l'étude avant-projet et demande d'aide financière PRIMEAU, volet 1.1, au montant forfaitaire de 6 000 $ selon l'offre de services datée du 26 février 2019.

Résolution # 2019-03-56
CORRECTION D'UNE AIRE DE VIREMENT – AVENUE ANDRÉ-GAGNON

CONSIDÉRANT QUE la description technique de cette aire de virement réalisée en 2005 est erronée;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement actuel n'est pas optimal pour la municipalité et le propriétaire;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Pierre Bisaillon;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix autorise l'échange (non monétaire) entre le propriétaire, monsieur Réal Aquin, et la municipalité, pour une partie du lot 66-21.

QUE le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale, madame Marie Lili Lenoir, soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la municipalité.

Résolution # 2019-03-57
OCTROI DE CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SUR LA 63E AVENUE

CONSIDÉRANT l'offre de service relative au forage directionnel pour l'installation d'une conduite d'égout pour une nouvelle construction au 19, 63e Avenue;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée du conseiller monsieur Marc Chalifoux;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat de forage directionnel pour l'installation d'une conduite d'égout à la firme B. Frégeau et Fils inc. au coût de 6 000 $ avant taxes, afin de raccorder la nouvelle résidence du 19, 63e Avenue, au poste de vanne d'interface situé sur le côté opposé de l'avenue.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, dépose son rapport du mois de février.

DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois de février.

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE AU SERVICE DES LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

Madame Julie Brosseau, coordonnatrice au service des loisirs et événements, a déposé son rapport du mois de février.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2019-03-43, 2019-03-46, 2019-03-47, 2019-03-48, 2019-03-49, 2019-03-53, 2019-03-54, 2019-03-55, 2019-03-57.

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2019-03-58
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par le conseiller monsieur Léo Quenneville, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 05.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière